

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET) DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LA RIVIERA DU LEVANT

Livre blanc de la concertation
Phase 3

lundi 30 septembre 2019

Table des matières

1. Introduction	4
1.1. La définition du cadre de la concertation.....	4
1.2. Le changement climatique : un phénomène global demandant des réponses locales	5
1.2.1. <i>Le contexte global du changement climatique</i>	5
1.2.2. <i>Les effets attendus du changement climatique à l'échelle de la Guadeloupe</i>	8
1.3. La prise en charge politique de la question climatique	9
1.3.1. <i>Les engagements de réduction des émissions de GES</i>	9
1.3.2. <i>La responsabilité des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique</i>	11
2. Le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant : diagnostic et enjeux stratégiques	11
2.1. Les points-clés de la démarche PCAET	12
2.2. Les résultats du Bilan Carbone Territoire de la CARL.....	12
2.2.1. <i>Les hypothèses posées</i>	12
2.2.2. <i>Les principaux résultats</i>	12
2.3. Les résultats du Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la CARL	13
2.3.1. <i>Les données collectées</i>	14
2.3.2. <i>Les principaux résultats</i>	14
2.4. La synthèse des résultats des études sur la qualité de l'air, les énergies renouvelables, les réseaux et la séquestration carbone	15
2.5. Le profil de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique	17
2.6. Les orientations stratégiques du PCAET	18
3. L'élaboration du plan d'action : la concertation et la co-construction	20
3.1. Méthode et organisation de la concertation	20
3.2. Les ateliers thématiques techniques.....	21
3.3. Les ateliers citoyens.....	29
3.4. Les réunions publiques	31
3.5. Le plan d'action de la Riviera du Levant	31

Table des figures

Figure 1 : Evolution de la concentration dans l'atmosphère des trois principaux GES depuis 1850 (source : GIEC, Rapport 5 de 2014)	5
Figure 2 : Moyenne mondiale des anomalies de la température en surface, combinant les terres émergées et les océans (Source : GIEC, rapport 5 de 2014)	6
Figure 3 : Conséquences d'un réchauffement climatique de 1.5°C, source rapport spécial du GIEC du 8 octobre 2018, infographie Le Monde.fr (https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/10/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-la-hausse-globale-des-temperatures_5366333_1652612.html)	7
Figure 4 : Rappel des différents niveaux d'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique (Source : H3C-CARAÏBES)	9
Figure 5 : Résultats du Bilan Carbone « territoire interconnecté » par secteur du territoire de la CARL.....	13
Figure 6 : Synthèse des données récupérées à l'issue de la phase de collecte (Source : H3C-CARAÏBES)	14
Figure 7 : Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la Communauté d'Agglomération de la riviera du Levant, en % (Source : CARL, calculs H3C-CARAÏBES)	15
Figure 8 : Profil de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (Source : OREC) .	18
Figure 9 : Les 10 ateliers thématiques techniques de concertation du PCAET de la CARL et leurs sujets de tables rondes	22
Figure 10 : Les ateliers techniques du PCAET de la CARL	22
Figure 11 : Le modèle de fiche action à remplir lors des ateliers	23
Figure 12 : Les ateliers citoyens de la CARL (source : CARL)	29

Liste des tableaux

Tableau 1 : Les différents niveaux de concertation du PCAET et leurs rôles respectifs	4
Tableau 2 : Actions issues des ateliers techniques pour les orientations 1 et 2 (source : H3C-CARAÏBES).....	23
Tableau 3 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 3 (source : H3C-CARAÏBES)	24
Tableau 4 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 4 (source : H3C-CARAÏBES)	24
Tableau 5 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 5 (source : H3C-CARAÏBES)	25
Tableau 6 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 6 (source : H3C-CARAÏBES)	26
Tableau 7 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 7 (source : H3C-CARAÏBES)	26
Tableau 8 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 8 (source : H3C-CARAÏBES)	27
Tableau 9 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 9 volet Grands-Fonds (source : H3C-CARAÏBES)	28
Tableau 10 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 9 volet littoral, îles et îlets (source : H3C-CARAÏBES)	28
Tableau 11 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 10 (source : H3C-CARAÏBES)	28
Tableau 12 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 3 (source : H3C-CARAÏBES)	29
Tableau 13 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 4 (source : H3C-CARAÏBES).....	29
Tableau 14 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 5 (source : H3C-CARAÏBES)	30
Tableau 15 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 6 (source : H3C-CARAÏBES).....	30
Tableau 16 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 7 (source : H3C-CARAÏBES).....	30
Tableau 17 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 8 (source : H3C-CARAÏBES).....	31
Tableau 18 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 9 volet Grands Fonds (source : H3C-CARAÏBES)	31
Tableau 19 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 9 volet littoral, îles et îlets (source : H3C-CARAÏBES)	31
Tableau 20 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 10 (source : H3C-CARAÏBES)	31
Tableau 21 : Tableau récapitulatif du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de la CARL	32

1. Introduction

Ce document présente la méthode de concertation territoriale ainsi que les travaux de co-construction du plan d'actions du Plan Climat Energie Territorial (PCAET) de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant.

1.1. La définition du cadre de la concertation

La démarche de concertation qui s'est déroulée sur le territoire communautaire entre novembre 2018 et novembre 2019 visait essentiellement à rassembler l'ensemble des acteurs-clés du territoire afin de les sensibiliser aux enjeux climat-air-énergie, de permettre l'appropriation de ces problématiques et de co-construire le plan d'actions du PCAET de la CARL.

Afin de garantir l'atteinte de ces objectifs et notamment la participation de l'ensemble des acteurs, aussi bien les acteurs techniques que les citoyens dont la participation était indispensable pour construire un plan d'actions représentatif du territoire, la méthode de concertation appliquée a reposé sur sept niveaux de concertation détaillés ci-dessous :

Tableau 1 : Les différents niveaux de concertation du PCAET et leurs rôles respectifs

Acteurs mobilisés	Rôle et compétences
Comité de pilotage (COFIL)	Groupe stratégique transversal composé d'élus et/ou de responsables de services et de partenaires privilégiés (ADEME, DEAL, ...), il a pour mission le pilotage politique du PCAET, il fixe la stratégie et valide les objectifs politiques et les livrables.
Comité technique (COTECH)	Groupe opérationnel constitué des responsables de services, des agents, des partenaires extérieurs à la collectivité (ADEME, DEAL, Espace Info Energie, etc.) concernés par le diagnostic et le suivi opérationnel du PCAET. Ces acteurs participent à l'établissement du diagnostic, préparent les objectifs et le plan d'actions, sont responsables de la mise en œuvre du programme d'actions et assurent le suivi du PCAET.
Ateliers Thématiques techniques	Les thématiques techniques dépendant principalement de la responsabilité de la CARL et/ou des Communes y sont traitées. Ces ateliers réunissaient sous la direction du chef de projet PCAET, les services de la CARL concernés, des élus, des agents des communes et les partenaires et acteurs nécessaires à la thématique.
Ateliers Citoyens	Les thématiques techniques y sont traitées avec la population. Ces ateliers visaient essentiellement à interroger les citoyens de la CARL sur les actions qu'ils souhaitaient voir apparaître au plan d'action.
Réunions publiques	Il s'agit d'un temps d'écoute des réactions de la population sur le projet de plan climat qui fait suite aux ateliers citoyens. Le but est de présenter la version finale du PCAET de la CARL.

Afin de cadrer au mieux cette phase de concertation, **une méthodologie de concertation accompagnant la mise en place du Plan Climat Air Energie Territorial a été élaborée dès le début du projet de PCAET**. Cette stratégie visait à définir les modalités spécifiques de chaque rencontre, qu'il s'agisse de rencontres décisionnelles (COFIL, COTECH) ou uniquement participatives (ateliers Citoyen, ateliers thématiques, etc.) avec :

- D'une part, les objectifs et les étapes de la concertation (Qui mobiliser ? Pourquoi ? Comment et quand ?) ;

- Et d'autre part, la stratégie de communication et les outils à déployer pour garantir une concertation efficace (modalité de participation, méthode de consultation, quelle restitution et quelle valorisation des résultats, ...).

La définition de ces différents paramètres a permis dès le début du projet d'adapter les informations à apporter et de définir les objectifs précis de chaque étape de la concertation, les cibles, les types de prise de parole, les outils de mise en œuvre et enfin le calendrier de la concertation. Cette méthodologie a ensuite évolué en cours de mission pour s'adapter au mieux aux aléas de l'élaboration du PCAET de la CARL.

La concertation a donc constitué une étape cruciale du projet qui s'est soldée par 109 propositions d'actions découlant directement des ateliers techniques.

Dans ce cadre, le présent rapport expose :

- En première partie, le contexte du PCAET ainsi que les grands engagements internationaux, nationaux et régionaux pris en faveur de la lutte contre le changement climatique ;
- En deuxième partie, les principaux résultats de la phase de diagnostic du PCAET, avec notamment les résultats des Bilan Carbone Territoire et Patrimoine et Compétence ainsi que l'analyse de vulnérabilité ;
- En troisième partie, une explication de la méthodologie et de l'organisation de la phase de concertation avec la présentation des 109 propositions d'actions qui ont découlées de cette étape.

1.2. Le changement climatique : un phénomène global demandant des réponses locales

1.2.1. Le contexte global du changement climatique

Depuis des centaines de milliers d'années, la planète connaît un climat relativement stable. Ceci est directement dû au phénomène naturel d'effet de serre lié à la présence de Gaz à Effet de Serre (GES) dans l'atmosphère. Or, depuis le XX^e siècle, on observe une augmentation significative de la quantité de ces GES dans l'atmosphère.

En effet, les émissions mondiales de GES générées par les activités humaines (le CO₂, le CH₄, le N₂O, les HFC, les PFC et le SF₆) répertoriés dans le protocole de Kyoto ont augmenté de 70% entre 1970 et 2004. La concentration en CO₂ par exemple (en vert dans le graphe ci-dessous) est passée d'une valeur relativement stable de 280 parties par million (ppm) jusqu'à 1850 à près de 390 ppm en 2009. Les émissions de tous les GES d'origine anthropique suivent la même évolution.

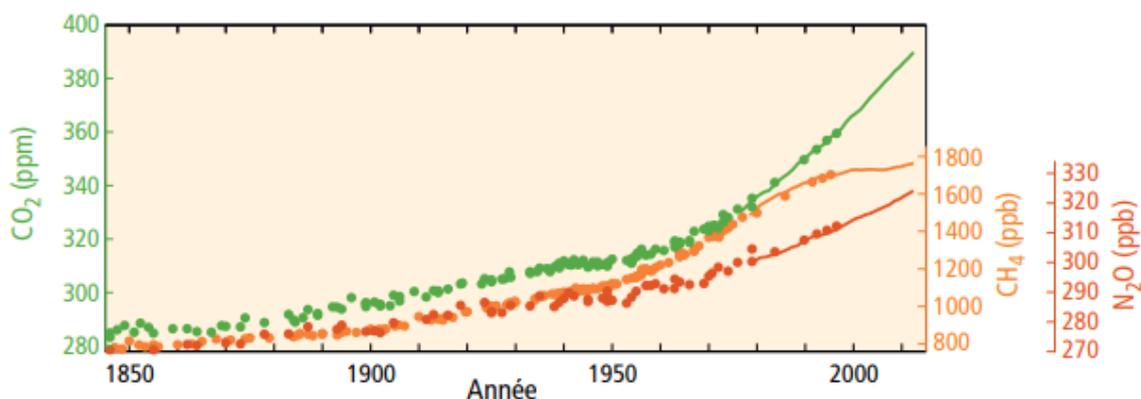


Figure 1 : Evolution de la concentration dans l'atmosphère des trois principaux GES depuis 1850 (source : GIEC, Rapport 5 de 2014)

L'augmentation de la concentration de ces GES, et notamment du CO₂, est directement mise en corrélation avec l'évolution des températures mondiales qui augmentent progressivement depuis le XX^e siècle. Bien que le débat soit encore vif, il existe à ce jour un consensus des experts des questions climatiques, et notamment des scientifiques du GIEC (Groupement d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat), qui s'accorde à attribuer cette forte augmentation à l'activité humaine, qui s'est fortement développée depuis le début de l'ère industrielle.

Le changement climatique apparaît aujourd'hui comme une réalité. Il est donc légitime de s'interroger sur les conséquences que va avoir et qu'a déjà la hausse de la concentration en GES dans l'atmosphère sur la température et sur l'état global de la planète.

À ce jour, de nombreux scénarios d'évolution des émissions de GES et des conséquences sur la température moyenne globale sont étudiés. Ils prévoient une élévation de la température à l'échelle mondiale qui serait comprise, entre 1,8 et 4°C, en valeur moyenne, d'ici 2100 par rapport à la fin du XX^e siècle.

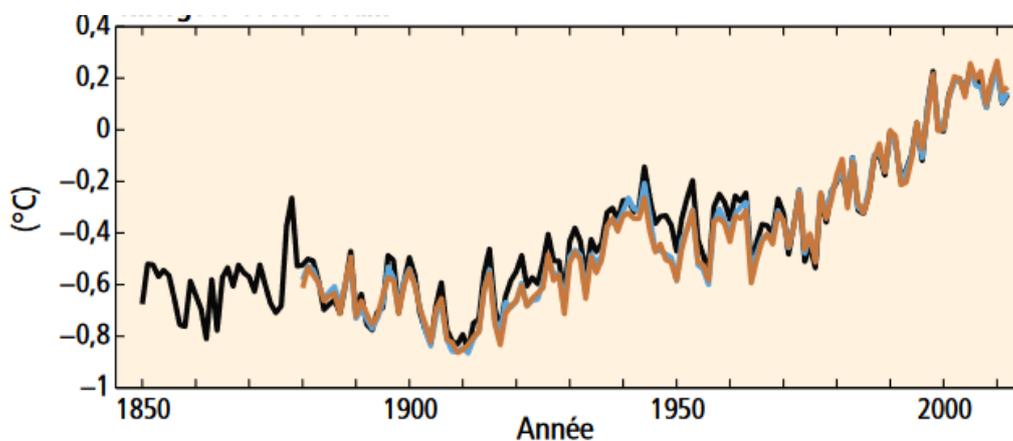


Figure 2 : Moyenne mondiale des anomalies de la température en surface, combinant les terres émergées et les océans
(Source : GIEC, rapport 5 de 2014)

Ces modifications des conditions climatiques pourraient avoir des impacts directs sur la fréquence et l'intensité des événements climatiques naturels qui surviennent déjà : des sécheresses plus intenses, des inondations plus nombreuses, une élévation du niveau des océans, l'extinction de certaines espèces animales et végétales sont quelques-unes des conséquences prévisibles.

Face à ce constat, limiter ces modifications climatiques apparaît comme un enjeu majeur du XXI^e siècle. Les émissions de gaz à effet de serre d'origine humaine étant majoritairement liées à la combustion de ressources fossiles, la réduction de la consommation de ces ressources entrainerait donc mécaniquement une baisse des émissions. Cela permettrait également de réduire la vulnérabilité à l'augmentation inéluctable du coût de l'énergie.



Figure 3 : Conséquences d'un réchauffement climatique de 1.5°C, source rapport spécial du GIEC du 8 octobre 2018, infographie Le Monde.fr (https://www.lemonde.fr/climat/article/2018/10/08/ce-qu-il-faut-retenir-du-rapport-du-giec-sur-la-hausse-globale-des-temperatures_5366333_1652612.html)



Le Groupe d'expert Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC)¹

Le GIEC est le principal organe international chargé d'évaluer le changement climatique. Il a été créé en 1988 par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) pour fournir au monde une vision scientifique claire de l'état actuel des connaissances en matière de changements climatiques et de leur incidence potentielle sur l'environnement et la sphère socio-économique. La même année, l'Assemblée générale des Nations Unies approuvait cette initiative de l'OMM et du PNUE.

Le GIEC est un organe scientifique. Il a pour mission d'examiner et d'évaluer les données scientifiques, techniques et socio-économiques les plus récentes publiées dans le monde et utile à la compréhension des changements climatiques. Il n'est pas chargé de conduire des travaux de recherche, ni de suivre l'évolution des données ou paramètres climatologiques.

De par sa nature scientifique et intergouvernementale, le GIEC est en mesure d'offrir des ressources uniques aux décideurs en matière d'information scientifique rigoureuse et équilibrée. En souscrivant aux rapports du GIEC, les gouvernements reconnaissent la légitimité de leur contenu scientifique. Les travaux de l'organisation se veulent, par conséquent, utiles pour la prise de décision, mais sans intention de dicter l'action à engager.

1.2.2. Les effets attendus du changement climatique à l'échelle de la Guadeloupe

De par sa position dans l'arc antillais, la Guadeloupe dispose d'un climat tropical tempéré. Territoire insulaire très vulnérable aux fluctuations climatiques car fortement exposé aux aléas naturels, elle est également très sensible aux effets attendus du changement climatique.

En effet, si l'incertitude quant à la probabilité des modifications climatiques est importante, il est admis que l'on observera au cours du XXI^e siècle une élévation du niveau de la mer, une hausse des températures, une évolution contrastée de précipitations et des phénomènes climatiques et géologiques qui seront potentiellement plus fréquents et intenses (pluies, inondations, submersions marines, érosion, mouvements de terrain, ...). Ces changements des conditions climatiques moyennes entraîneront ainsi des conséquences sur l'ensemble des systèmes humains de Guadeloupe (impacts sur les populations, sur les bâtiments, sur les systèmes de transports, etc.).

Selon les données à disposition, on devrait ainsi observer trois types d'effets spécifiques qui seront plus particulièrement impactant sur le territoire de la CARL :

- ▶ **Une augmentation du niveau marin**, à l'heure actuelle, il n'y a pas de projection régionale solide sur l'évolution du niveau de la mer mais selon le 5^{ème} rapport du Groupe Intergouvernemental d'experts sur l'Evolution du Climat (GIEC) l'élévation moyenne pour la période 2081-2100 serait comprise entre **+26 cm et +82 cm** selon le scénario d'émission étudié par rapport à la période de référence 1986-2005.
- ▶ **Une hausse des températures moyennes annuelles**, les projections pour la période 2090-2099 (à partir des moyennes des sept postes localisés sur le territoire) indiquent une augmentation des températures moyennes maximales allant de 1.6 à 3.3°C selon le scénario d'émission étudié tandis que les températures moyennes minimales varient entre 3.9 et 4.3°C par rapport à la normale 1981-2010. Cela aura comme conséquence une augmentation de l'inconfort thermique dans les espaces urbains, et notamment dans les logements résidentiels, et un impact sanitaire plus ou moins important sur les populations les plus fragiles.
- ▶ **Un renforcement du contraste saisonnier des pluies**, selon des simulations réalisées pour la fin du siècle (2090-2100), on assisterait à un renforcement du contraste saisonnier des pluies avec des saisons sèches

¹ Source site du GIEC (IPCC en anglais) https://www.ipcc.ch/home_languages_main_french.shtml

plus sèches et des saisons humides plus humides. En comparaison au climat actuel et à la période de référence 1971-2000, les précipitations au mois de février diminueraient de 10 à 40% tandis que celles de juillet augmenteraient de 10 à 60%. Cela risque d'entraîner un stress hydrique pour les populations et agriculteurs en saison sèche et des inondations plus fréquentes en saison humide.

1.3. La prise en charge politique de la question climatique

1.3.1. Les engagements de réduction des émissions de GES

De par sa nature globale, la question du changement climatique est **la première question à solidarité planétaire obligatoire**. Elle ne peut être traitée par un seul pays ou groupe de pays mais bien par l'ensemble des Etats : l'impact des GES ne se limite pas aux frontières politiques. Face à cette réalité, la question du changement climatique a été introduite au niveau planétaire à partir de l'analyse des scientifiques. Afin d'éviter que la tendance actuelle ne se prolonge, et pour ne pas se limiter à un simple ralentissement de l'augmentation des émissions de GES, des objectifs de réduction des émissions ont été fixés à toutes les échelles territoriales.

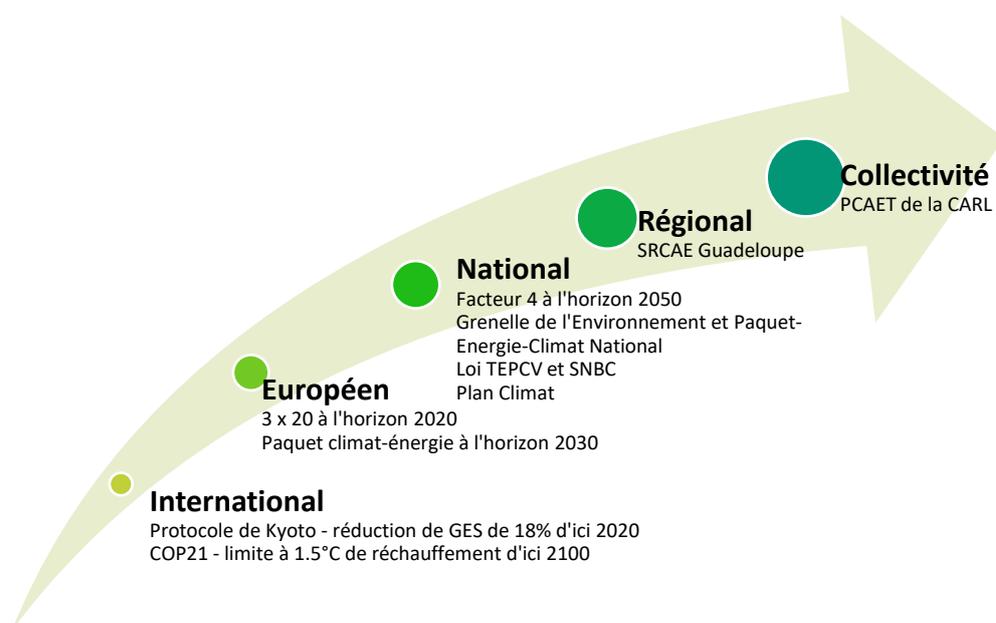


Figure 4 : Rappel des différents niveaux d'engagement en faveur de la lutte contre le changement climatique (Source : H3C-CARAÏBES)

L'OBJECTIF FIXE AU NIVEAU MONDIAL EST DE CONTENIR LA HAUSSE DE TEMPERATURE A 2°C D'ICI 2100 PAR RAPPORT A 1850. POUR CE FAIRE, IL EST NECESSAIRE DE DIVISER LES EMISSIONS MONDIALES DE GES PAR DEUX PAR RAPPORT AU NIVEAU DE 1990 D'ICI 2050 POUR SE RAPPROCHER DES SCENARIOS LES PLUS OPTIMISTES ET POUR LIMITER LES CONSEQUENCES DU RECHAUFFEMENT CLIMATIQUE.

La concentration des GES possède une inertie importante. Elle continuera de croître au-delà du moment où les émissions seront stabilisées. En effet, le temps de séjour moyen du gaz carbonique dans l'atmosphère est de 120 ans. Il est donc important de réduire rapidement les émissions :

- **Au niveau international**, en 1997, un engagement planétaire a été pris par les états signataires du Protocole de Kyoto, celui d'agir activement pour lutter contre le changement climatique et réduire les émissions de gaz

à effet de serre d'ici 2012. Entré en vigueur en février 2005, ce protocole vise à réduire les émissions mondiales de GES de 5,2% sur la période 2008-2012, par rapport au niveau de 1990, année de référence. Pour ce faire, il fixe des objectifs spécifiques par pays de réduction ou de limitation des émissions de GES (8% globalement pour l'Union Européenne, et plus particulièrement un retour au niveau de 1990 pour la France).

Suite à l'amendement de Doha en 2012, une deuxième période d'engagement a été ouverte de 2013 à 2020. Il prend en compte les élévations de GES enregistrées et fixe à 18% les réductions d'émissions à atteindre par les pays développés d'ici 2020. Par ailleurs, un premier accord international sur le climat a également été signé à Paris en 2015 lors de la 21^{ème} Conférence de la Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (COP21). 169 pays et l'UE ont ratifiés cet accord fixant la limite du réchauffement climatique à 1,5°C d'ici 2100 à travers notamment le désinvestissement des énergies fossiles.

- ▶ **Au niveau européen**, en anticipant la période « post-Kyoto », l'Union a donc adopté en 2008 le paquet climat-énergie qui définit les ambitions des « 3x20 » pour 2020 : réduire de 20% les émissions de GES, améliorer de 20 % l'efficacité énergétique et porter à 20% la part des énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie [50% dans les départements d'Outre-Mer]. En 2014, de nouveaux objectifs à l'horizon 2030 ont été fixés : 40% de réduction des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, 27% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique et 27% d'efficacité énergétique.
- ▶ **Au niveau national**, pour renforcer le Plan Climat en intégrant des mesures nationales de long terme et participer activement à l'objectif international, la France s'est engagée à diviser par 4 ses émissions de GES enregistrées en 1990 d'ici 2050 : c'est l'objectif du Facteur 4. Ce niveau d'exigence est exprimé dans la loi sous la forme d'une réduction de l'intensité carbone de 3% des émissions par an. Au niveau national, des outils réglementaires et/ou d'incitation ont été mis en place pour un respect des objectifs de contribution concrète de la France aux ambitions internationales : le Grenelle de l'Environnement et le Paquet-Energie-Climat National. En 2015, la loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV) définit notamment la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) permettant la mise en œuvre de la transition vers une économie bas carbone à travers la publication de recommandations et de points de vigilance. La SNBC engage la France à réduire de 75% ses émissions de GES d'ici 2050 par rapport à 1990, soit à atteinte le facteur 4. Le 6 juillet 2017, le Ministère de la transition écologique et solidaire présente le plan climat national. Il a pour objectif d'améliorer le quotidien de toutes les Françaises et tous les Français, d'en finir avec les énergies fossiles, de s'engager vers la neutralité carbone, d'encourager le potentiel des écosystèmes et de l'agriculture, de faire de la France le numéro 1 de l'économie verte, d'intensifier la mobilisation internationale sur la diplomatie climatique et de rendre irréversible la mise en œuvre de l'Accord de Paris.
- ▶ **Au niveau de la Région Guadeloupe**, le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE), est défini par la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 sur l'engagement national pour l'environnement (Grenelle II). Il est co-élaboré par le Président du Conseil Régional et le Préfet de Région avec l'appui de l'ADEME. Il constitue la traduction au niveau régional des axes stratégiques du Grenelle II pour l'aménagement du territoire en concordance avec le développement durable : maîtrise de la demande en énergie, valorisation du potentiel d'énergies renouvelables, réduction des émissions de GES, réduction et prévention de la pollution atmosphérique sans oublier l'adaptation au changement climatique.

Ce document cadre permet donc aux territoires de fixer des ambitions spécifiques en termes de quantité installée d'énergie électrique produite à partir de sources renouvelables ajustés à la réalité du contexte local. En Guadeloupe, les ambitions qui ont été fixés dans le SRCAE découlent directement des objectifs du PRERURE définis eux-mêmes à partir de ceux du Grenelle. Le SRCAE vise donc les objectifs énoncés dans le Grenelle et le Facteur 4 en 2050 mais adopte une planification adaptée au contexte guadeloupéen. Les objectifs suivants ont donc été fixés :

À l'horizon 2020 : 50% d'énergie renouvelable dans le mix électrique et 25% d'énergie finale renouvelable

À l'horizon 2030 : 75% d'énergie renouvelable dans le mix électrique et 50% d'énergie finale renouvelable

À l'horizon 2050 : Autonomie énergétique et l'atteinte des objectifs du Facteur 4

Entre temps, la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) de la Guadeloupe 2016-2023 a été adoptée le 19 avril et publiée au Journal Officiel n°94 du 21 avril 2017 par le Conseil Régional de Guadeloupe. Les objectifs ont été réhaussés :

À l'horizon 2020 : 50% d'énergie renouvelable dans les consommations finales (toutes énergies et tous secteurs)

À l'horizon 2023 : Installer 261 MW d'énergies renouvelables supplémentaires par rapport à 2013 (x3)

À l'horizon 2030 : Autonomie énergétique

1.3.2. La responsabilité des collectivités territoriales dans la lutte contre le changement climatique

Dans ce contexte de changement climatique, les collectivités locales ont une légitimité pour intervenir dans le domaine de l'énergie, comme indiqué dans la loi POPE (Programme fixant les Orientations de la Politique Énergétique) de 2005 qui « affirme le bien-fondé d'une décentralisation de la politique énergétique et le rôle prééminent des collectivités locales ».

En effet, la politique de lutte contre le changement climatique doit se faire en cohérence entre les collectivités locales, l'État et l'Union Européenne. Si les autorités internationales et nationales prennent les engagements internationaux, fixent le cadre légal, décident des instruments financiers et organisent les politiques publiques, dont la politique énergétique, les collectivités territoriales locales sont directement en lien avec les citoyens et disposent des outils pratiques permettant de toucher les populations, tant en matière de communication qu'en termes de mise en place des actions de réduction des émissions de GES et de la vulnérabilité au changement climatique. On constate d'ailleurs une attente de plus en plus forte des populations envers les collectivités à ce sujet, attente renforcée par l'augmentation récente des prix des énergies. D'autant plus que ces collectivités sont au cœur des politiques liées au changement climatique :

- ▶ Elles ont la responsabilité directe sur des investissements à longue durée de vie, tels que les bâtiments et les infrastructures de transport, qui sont à l'origine des 2/3 des émissions de GES ;
- ▶ Elles répartissent et organisent les activités sur le territoire à travers les décisions d'urbanisme et d'aménagement, qui sont des décisions structurantes et peu réversibles ;
- ▶ Les actions d'adaptation à conduire pour répondre au changement climatique déjà enclenché sont essentiellement d'ordre local (protection des populations contre les événements climatiques type inondations et soutien aux personnes les plus vulnérables) ;
- ▶ Elles sont en contact direct avec les citoyens, dont l'information et l'adhésion sont indispensables à une politique efficace, via notamment les documents de gestion des risques naturels tels que les Plans de Prévention des Risques ou les Plans Communaux de Sauvegarde, etc.).

La cohérence de mise en place des politiques climatiques et énergétiques à tous les niveaux institutionnels est donc indispensable à l'atteinte des objectifs de réduction.

2. Le Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant : diagnostic et enjeux stratégiques

Ce bilan a été réalisé sur la base des données de l'Observatoire Régional de l'Énergie et du Climat (OREC) de Guadeloupe dans le cadre de sa mission d'observation territoriale qui consiste à collecter les données énergie et climat à l'échelle de l'EPCI. Leur rapport est disponible en annexe du plan climat air énergie territorial.

2.1. Les points-clés de la démarche PCAET

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est un projet territorial de développement durable dont la finalité première est la lutte contre le changement climatique. Il comprend deux volets :

- **Le volet Atténuation du changement climatique** qui vise essentiellement à réduire les émissions de GES tant en améliorant la qualité de l'air du territoire ;
- **Le volet Adaptation au changement climatique** qui vise à identifier les points les plus prégnants de vulnérabilité du territoire et à les réduire.

Il doit être directement cohérent avec les objectifs formulés dans le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE). Sachant que les collectivités occupent une place centrale dans les politiques liées au changement climatique, elles sont de véritables acteurs-clés qui doivent directement permettre d'atteindre l'ensemble des objectifs fixés. En tant qu'acteur de la politique locale, elles contribuent aux émissions nationales de GES pour environ 12%. Toutefois, au travers de leur politique d'aménagement du territoire et d'urbanisme, d'habitat, de transport, etc., elles agissent indirectement sur plus de 50% des émissions.

2.2. Les résultats du Bilan Carbone Territoire de la CARL

2.2.1. Les hypothèses posées

Il s'agira ici de présenter les résultats du Bilan Carbone Territoire de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant à partir des données consolidées les plus récentes disponibles (année 2016). Afin de restituer un bilan de GES cohérent et proche de la réalité du territoire, deux Bilans Carbone ont été réalisés suivant la méthodologie ADEME pour le territoire. On distingue deux hypothèses de travail.

- **Territoire énergétiquement interconnecté** : Bilan des émissions induites par l'activité du territoire pour son fonctionnement quotidien, y compris les émissions induites par la part de la production énergétique régionale nécessaire au fonctionnement du territoire.
- **Territoire énergétiquement isolé** : Bilan des émissions liées aux activités du territoire pour son fonctionnement, y compris l'ensemble des activités de production énergétique situées sur le territoire considéré (même si cette énergie bénéficie à d'autres territoires voisins).

La Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant n'étant pas isolée de ses voisins, nous détailleront ci-après les émissions du territoire selon l'hypothèse du territoire énergétiquement interconnecté.

2.2.2. Les principaux résultats

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la CARL dans l'hypothèse d'un territoire interconnecté est de **1 001 175 teqCO₂ soit 14,7 teqCO₂ par habitant de la CARL**

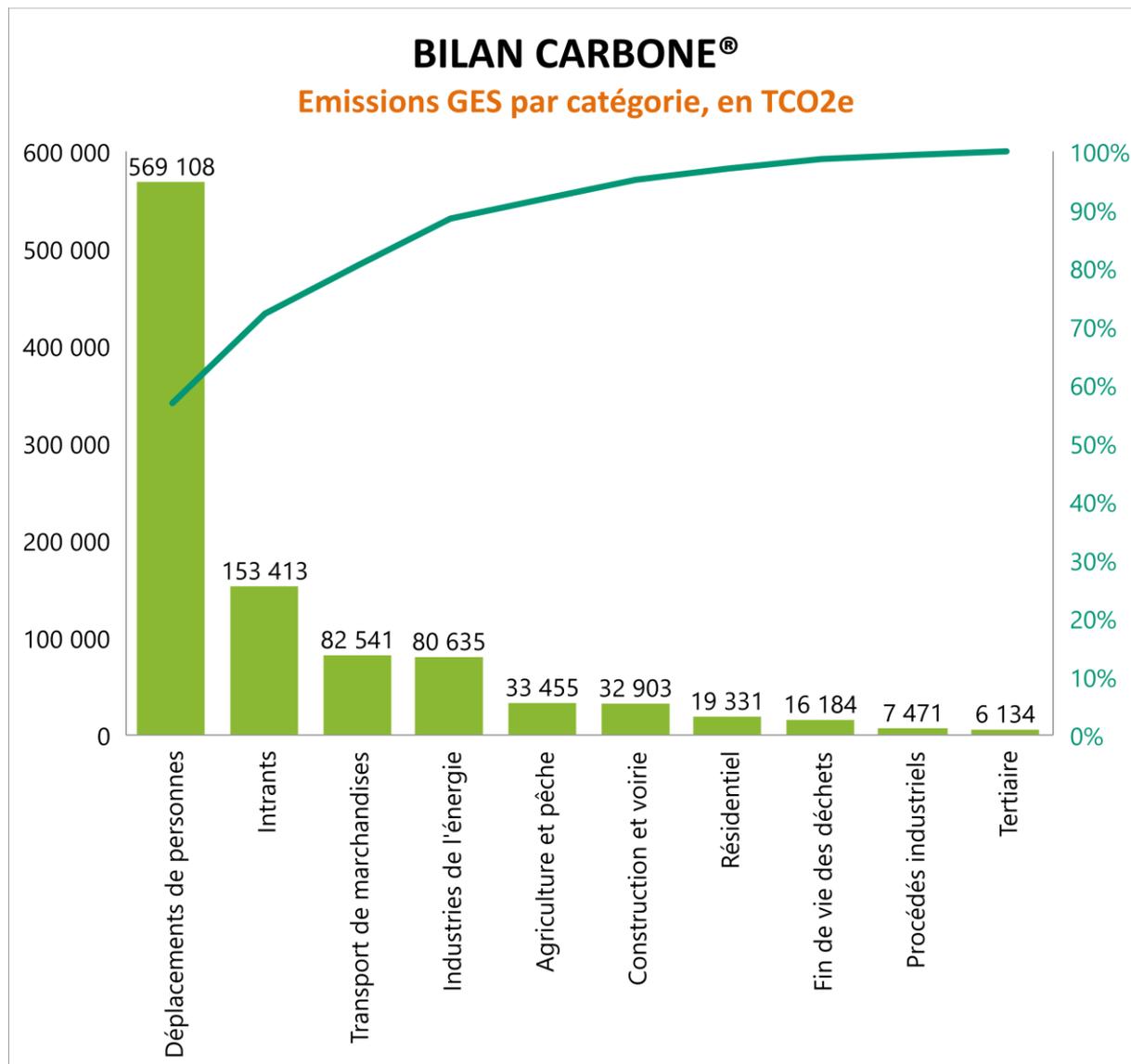


Figure 5 : Résultats du Bilan Carbone « territoire interconnecté » par secteur du territoire de la CARL

Les quatre postes les plus importants sont :

- Le poste Déplacements de personnes qui comptabilise **569 108 teqCO₂** soit 57 % des émissions du territoire ;
- Le poste Intrants avec **153 413 teqCO₂** soit 15% des émissions du territoire ;
- Les postes Industries de l'énergie avec **80 635 teqCO₂**, soit 8% des émissions du territoire ;
- Le poste Transport de marchandises qui comptabilisent **82 541 teqCO₂**, soit 8% des émissions du territoire.

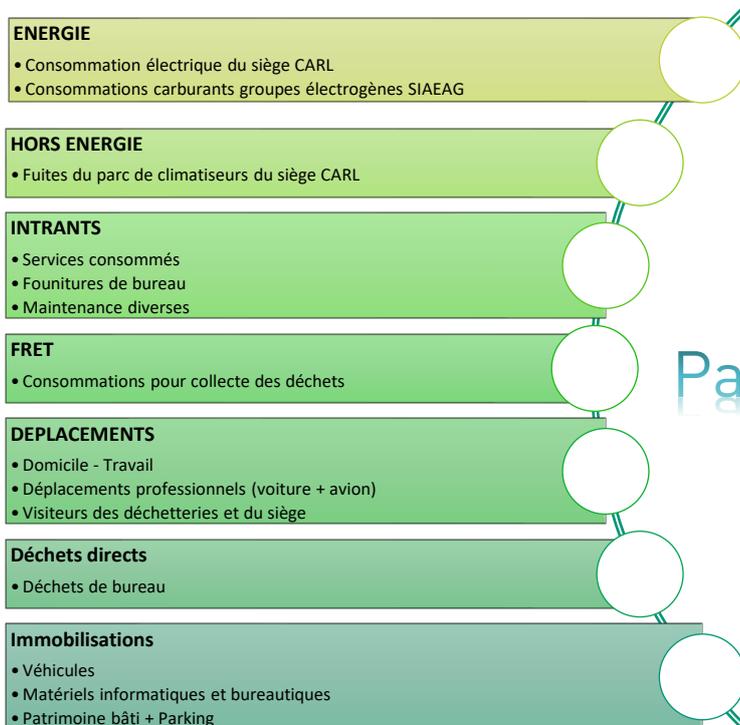
Ces quatre postes représentent à eux-seuls 88% des émissions du territoire de la CARL.

2.3. Les résultats du Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la CARL

Il s'agira ici de présenter les résultats du Bilan Carbone Patrimoine et Compétences de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant à partir des données consolidées les plus récentes disponibles (année 2017). L'outil Bilan Carbone® Version 7.4, développé par l'ADEME, pour la réalisation d'un Bilan Carbone Patrimoine et Compétences a été utilisé. Cette méthode permet d'évaluer les émissions de gaz à effet de serre (GES) engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou d'une organisation humaine.

2.3.1. Les données collectées

Ce bilan a été réalisé à partir des données obtenues à l'issue de la phase de collecte des données à l'échelle de l'EPCI. En améliorant la connaissance du fonctionnement de la CARL et en sensibilisant ses agents au plan climat-air-énergie, le bilan pourra être plus robuste et plus détaillé dans les années à venir.



Bilan Carbone Patrimoine & Compétence

Figure 6 : Synthèse des données récupérées à l'issue de la phase de collecte (Source : H3C-CARAÏBES)

2.3.2. Les principaux résultats

Le bilan des émissions de gaz à effet de serre pour la CARL est de **810 teqCO₂**.

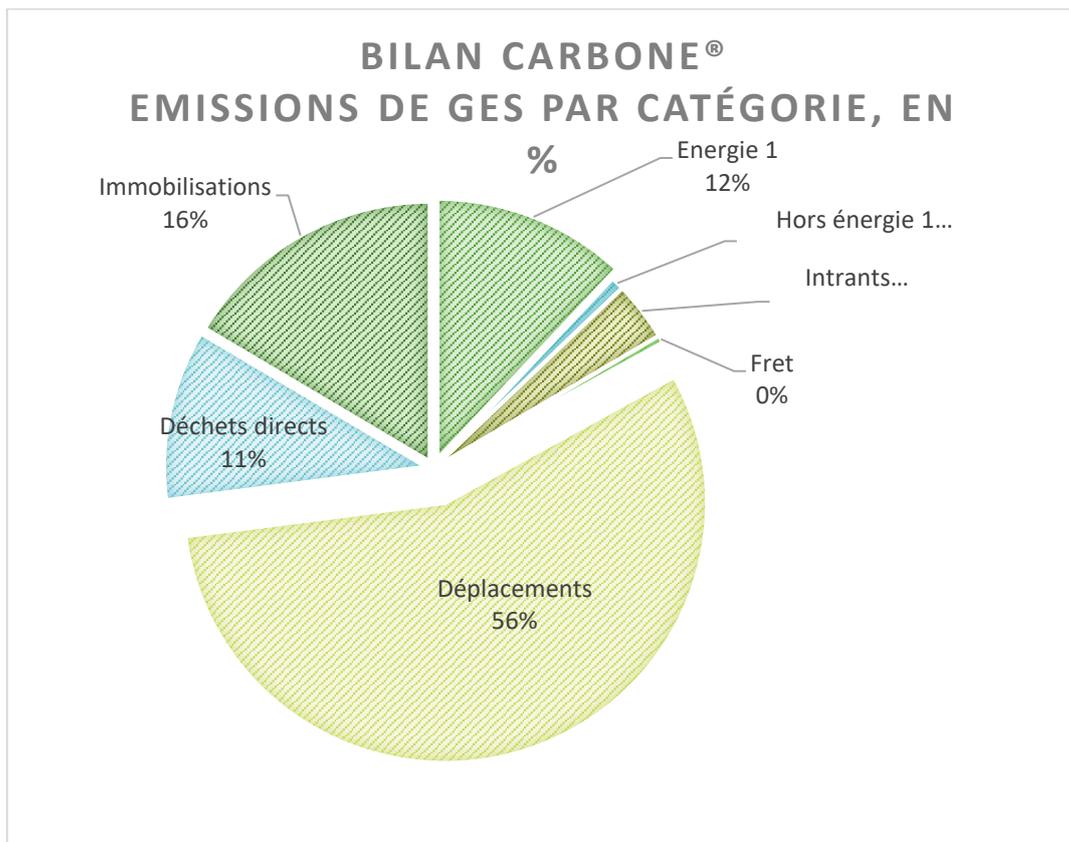


Figure 7 : Bilan Carbone Patrimoine & Compétences de la Communauté d'Agglomération de la riviera du Levant, en %
(Source : CARL, calculs H3C-CARAÏBES)

Les quatre postes les plus importants sont :

- Le poste Déplacements qui comptabilise **453 teqCO₂** soit **56 %** des émissions du territoire ;
- Le poste Immobilisations avec **133 teqCO₂** soit **16%** des émissions du territoire ;
- Le poste Energie qui comptabilise **97 teqCO₂** soit **12%** des émissions du territoire ;
- Le poste Déchets directs avec **86 teCO₂** soit **11%** des émissions du territoire.

Ces quatre postes représentent à eux-seuls **95%** des émissions du territoire de la CARL.

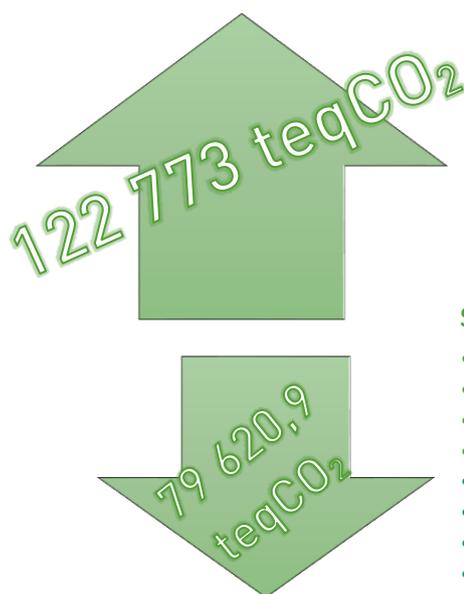
2.4. La synthèse des résultats des études sur la qualité de l'air, les énergies renouvelables, les réseaux et la séquestration carbone

Concernant **la production d'énergie renouvelable et le diagnostic du réseau de transport et de distribution de l'énergie**, plusieurs documents structurels en cours d'élaboration ont manqué pour parfaire notre analyse (ils n'étaient pas encore finalisés ou validés lors de la finalisation du diagnostic) : la nouvelle Planification Pluriannuelle de l'Energie (PPE), le Plan Régional de Prévention de Gestion des Déchets (PRPGD), le Schéma Régional de Biomasse et des schémas régionaux de raccordement au réseau des énergies renouvelables (S3REnR). L'éolien et le photovoltaïque sont les énergies renouvelables les plus prometteuses selon les informations à notre disposition au moment de la rédaction de ce rapport. Ces deux technologies d'ores-et-déjà en cours de déploiement sur le territoire devrait être d'autant plus présentes à l'avenir si les réseaux sont adaptés en ce sens.

Bien qu'il n'y ait pas d'enjeux sur le réseau HTB², il n'est pas envisagé d'ajouter une centrale de production sur le territoire de la CARL. Sur la maille Grande-Terre, en perspective à 5 ans, un renforcement des postes de transformation de Blanchet et de Saint-François (libération de capacité d'accueil) sont prévus. En revanche, il existe des enjeux réels en tant que gestionnaire de réseau sur le réseau HTA³ (capacité électrique pure) et sur :

- ▶ L'éclairage public, dont les dépenses et les consommations doivent être réduites ;
- ▶ L'autoconsommation et les mesures de maîtrise de la demande en électricité (MDE) ;
- ▶ Les Smarts Grids qui permettent l'amélioration de la flexibilité du réseau et le déploiement des compteurs numériques afin d'améliorer l'appropriation des consommations par les usagés (en cours de déploiement sur le territoire de la CARL, Désirade **TERMINE**, Gosier **EN COURS**, Sainte-Anne et Saint-François **À PROGRAMMER**).

Sur un territoire donné, le carbone peut également être « capturé » et séquestré par la biodiversité. Cependant lorsque les milieux naturels sont détruits, le carbone stocké est alors relâché dans l'atmosphère. À l'heure actuelle, **il y a plus d'émissions que de séquestrations de carbone sur le territoire de la CARL**. 122 773 teqCO₂ ont été émis suite aux défrichements et l'artificialisation des sols observés entre 2006 et 2014. Il est primordial de limiter ces pratiques. La mise en place d'actions visant à favoriser le stockage du carbone sur le territoire de la CARL permettrait globalement une séquestration carbone jusqu'à 53 944 teqCO₂. Diminuer la pression sur les milieux naturels améliorerait la séquestration du carbone sur le territoire (sans parler des échanges écosystémiques⁴ associés à la préservation de ces milieux). Tandis que la substitution matériaux des produits bois est nulle mais que la substitution énergie représente 10 512,3 teqCO₂.



Changement d'affectation des sols

- Défrichements **+109 138,2 teqCO₂**
- Artificialisation **+13 634,8 teqCO₂**

Stockage du carbone & Substitution énergie des produits bois

- Séquestration forestière **-9 894 teqCO₂**
- Séquestration des mangroves **-988 teqCO₂**
- Séquestration des herbiers **-16 359 teqCO₂**
- Séquestration des coraux **-26 703 teqCO₂**
- Bois brûlé par les ménages **-6,4 teqCO₂**
- Chaleur consommée par le secteur industriel **-5 820,2 teqCO₂**
- Chaleur consommée par valorisation du biogaz **-77 teqCO₂**
- Electricité fournie au réseau à partir de biomasse solide **-4 318,3 teqCO₂**
- Electricité fournie au réseau à partir de biogaz **-290,4 teqCO₂**
- Puit de carbone lié à la conversion des sols agricoles en sols naturels **-15 164,6 teqCO₂**

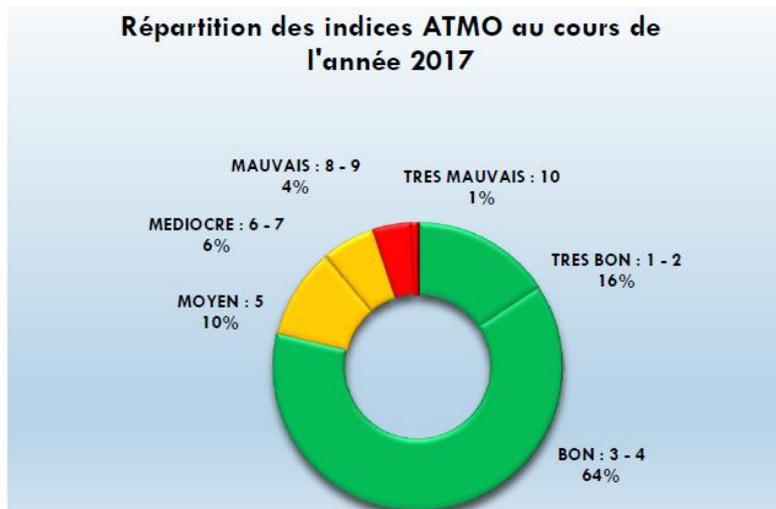
De manière générale, **la qualité de l'air en Guadeloupe et sur le territoire de la CARL est globalement bonne**, la répartition de l'indice ATMO⁵ indique que 80% du temps la qualité de l'air est bonne voire très bonne.

² HTB = Haute Tension, réseau de transport des installations de production d'électricité

³ HTA = Moyenne Tension, réseau de distribution des installations de production d'électricité

⁴ Réserves de la faune terrestres et marines, protections en cas d'évènements extrêmes (coraux et mangroves) ou encore filtrage de l'eau (mangrove)

⁵ L'indice ATMO est un nombre entier compris entre 1 (TRES BON) ET 10 (TRES MAUVAIS) déterminé pour les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il est calculé à partir des concentrations maximales horaires du NO₂, de l'O₃, et des moyennes journalières en PM10. Un sous-indice est affecté à chacun de ces polluants réglementés dans l'air ambiant. L'indice ATMO global correspond au plus élevé. (Source : GWAD'AIR)



Au travers d'un inventaire des polluants du territoire de la CARL, il en ressort que le secteur du transport routier est le plus émetteur de GES et qu'il est responsable également d'importantes émissions d'oxydes d'azote (Nox) et de particules (PM10). Localement les carrières peuvent également être particulièrement émettrices de PM10. En situation de fond (loin des sources émettrices), aucun dépassement des valeurs limites n'a été observé sur le territoire durant l'étude pour les polluants atmosphériques : NO₂ (dioxyde d'azote), SO₂ (dioxyde de soufre), O₃ (ozone) et PM10. Malgré le respect de ces valeurs, le territoire a fait l'objet d'épisodes de pollution en PM10 corrélés avec le passage de poussières désertiques d'origine naturelle.

2.5. Le profil de vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

La vulnérabilité du territoire dépend d'une part de l'exposition aux aléas climatiques et d'autre part de la sensibilité des différents milieux et des activités concernés. La sensibilité peut être définie comme « l'état de santé à un instant T », un milieu altéré ou une activité en déclin seront moins aptes à s'adapter aux conséquences du changement climatique et présenteront par conséquent une sensibilité plus grande.

La sensibilité et l'exposition sont cotées de 1 à 4.

L'échelle d'évaluation de la sensibilité est la suivante : 1 = Négligeable ; 2 = Mineure ; 3 = Modérée ; 4 = Majeure.

L'échelle d'évaluation de l'exposition est la suivante : 1 = Rare ; 2 = Peu probable ; 3 = Probable ; 4 = Très probable.

L'échelle de vulnérabilité va de 1 à 16 allant d'une vulnérabilité limitée (1-2) puis modérée (3-4), en passant par critique (6-9) et enfin significative (12-16).

La mission réalisée par l'OREC, permet de caractériser la vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant selon plusieurs domaines d'activité touchant la population, les milieux et l'activité économique :

- ▶ **Populations** : Aménagement du territoire & Santé
- ▶ **Milieux** : Biodiversité & Ressource en eau
- ▶ **Activités économiques** : Tourisme, Activités industrielles, Energie, Pêche

Selon les indicateurs, la vulnérabilité va de 6 à 16 allant de modérée à critique. Il n'y pas de domaine en vulnérabilité limitée, cela s'explique soit par une exposition importante aux effets du changement climatique soit par une sensibilité exacerbée souvent du fait de la pression humaine sur les milieux. Les domaines les plus vulnérables sont sujets aux deux phénomènes. Il est par ailleurs important de souligner la forte interdépendance de chaque domaine les uns avec les autres, cela aura une importance cruciale lors de la phase de réalisation du plan d'action.

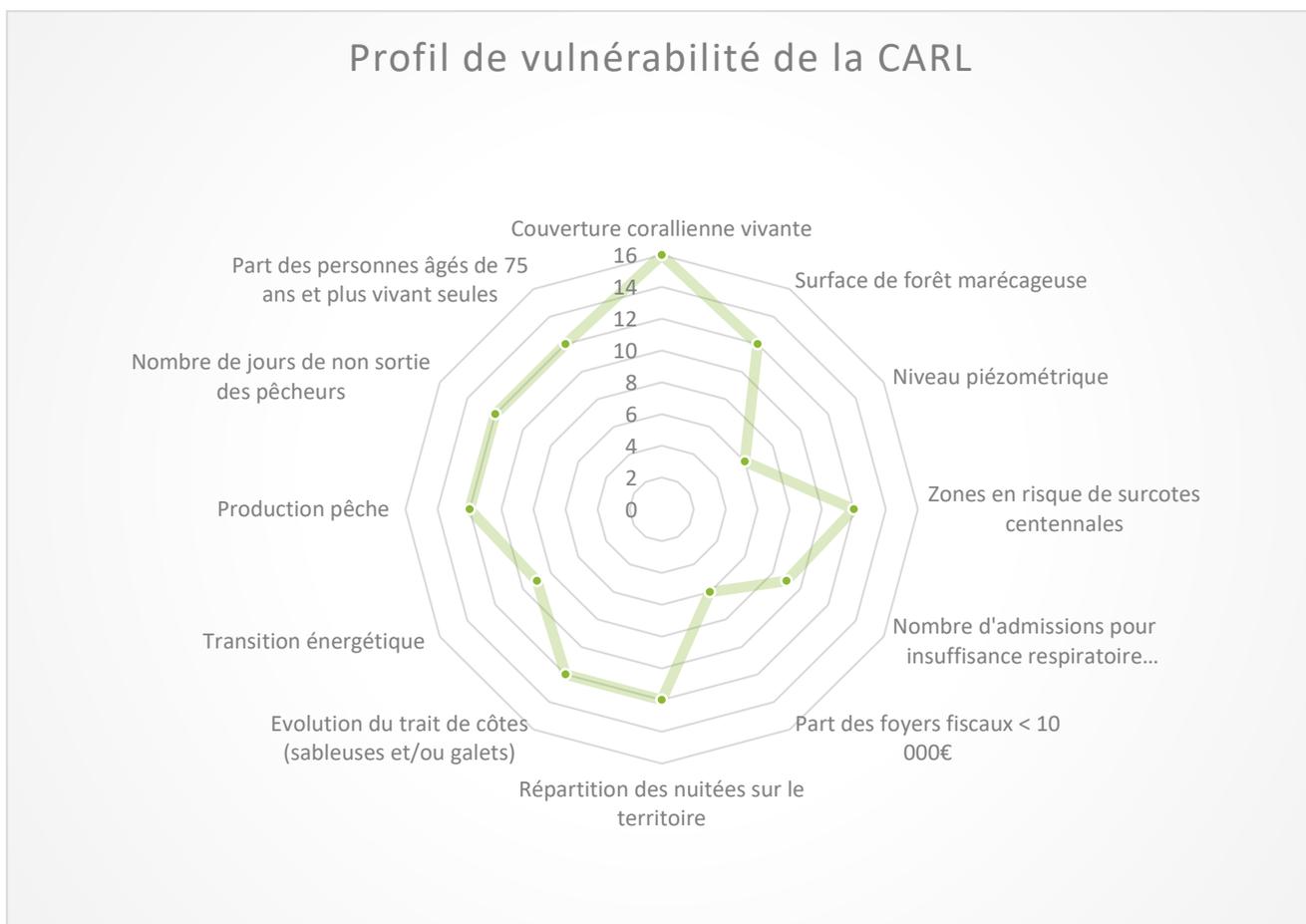


Figure 8 : Profil de vulnérabilité de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant (Source : OREC)

Au vu des résultats de ce diagnostic, il est primordial de travailler à la diminution de notre impact sur le territoire et à l'adaptation de nos activités aux effets du changement climatique. Le PCAET dans lequel s'est engagée la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant est un des moyens d'atteindre ces objectifs, via la vision transversale de l'ensemble des enjeux liés à l'atténuation⁶ et à l'adaptation⁷ du changement climatique.

2.6. Les orientations stratégiques du PCAET

Au regard des résultats de la phase diagnostic, des orientations stratégiques du Plan Climat Air Energie Territorial ont émergées puis ont été affinées suite aux ateliers techniques thématiques de la phase concertation (présentée ci-après).

Les orientations stratégiques du PCAET de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant sont les suivantes :

⁶ Diminution des émissions des gaz à effet de serre (et augmentation de la séquestration carbone le cas échéant) : cause des changements climatiques que l'on observe de nos jours.

⁷ Adaptation aux conséquences (négatives ou positives) des changements climatiques d'ores et déjà observables sur le territoire et anticipation des impacts futurs.

VOLET PATRIMOINE & COMPETENCES

ORIENTATION 1 – Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire

Axe de travail :

- ▶ Faire du PCAET le prisme initial au travers duquel les politiques publiques du territoire seront conçues, mises en œuvre et évaluées à l'avenir

ORIENTATION 2 – Tendre vers l'exemplarité ou rendre exemplaire l'administration de la CARL

Axes de travail :

- ▶ Elaborer un projet d'administration exemplaire (réduction des consommations et factures énergétiques (électricité, carburants, ...), décarboner les modes de réalisation des activités et missions, mettre en place une politique d'achats durables, intégrer des clauses de développement durable dans les marchés publics, ...)
- ▶ Promouvoir et mettre en œuvre les écogestes du quotidien auprès des agents de la CARL et des communes membres

ORIENTATION 3 – Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL

Axes de travail :

- ▶ Accompagnement des hébergeurs et restaurateurs aux bonnes pratiques
- ▶ Développer et promouvoir des offres d'hébergement et d'activités durables et écologiques

VOLET TERRITOIRE

ORIENTATION 4 - Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire

Axes de travail :

- ▶ Développement des trames vertes et bleues
- ▶ Développement des modes actifs, des mobilités durables et alternatives à l'automobile
- ▶ Développement des tiers lieux

ORIENTATION 5 - Optimisation des transports de marchandises et consommations de proximité

Axes de travail :

- ▶ Faire de la transition énergétique un levier du développement économique du territoire
- ▶ Valoriser les consommations de produits locaux et le développement des process de productions locaux, dans un objectif d'économie circulaire
- ▶ Réduire la part des importations dans les consommations de biens et de produits

ORIENTATION 6 - Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique

Axes de travail :

- ▶ Soutenir la croissance verte, l'économie circulaire et l'économie sociale et solidaire
- ▶ Promouvoir les modes de consommation responsables et la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Privilégier les circuits courts
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique

- ▶ Promouvoir et accompagner à la sobriété énergétique, à la maîtrise de la demande énergétique, ainsi qu'à la rénovation énergétique et aux économies d'énergie

ORIENTATION 7 - Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique :

Axes de travail :

- ▶ Promouvoir et accompagner à l'usage des énergies renouvelables par les gros consommateurs (panneaux photovoltaïques, eau chaude solaire, ...)
- ▶ Promouvoir et accompagner à l'usage des énergies renouvelables par les particuliers (panneaux photovoltaïques, eau chaude solaire, ...)
- ▶ Créer une cellule d'accompagnement technique des administrés et acteurs socio-économiques du territoire (montage de dossiers d'aides, subventions, accompagnement aux démarches, ...)
- ▶ Faciliter / adapter / réglementer l'urbanisme en vue de tendre vers le déploiement des énergies renouvelables

ORIENTATION 8 - Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires :

Axes de travail :

- ▶ Développer les modes et types de productions agricoles adaptés à notre contexte climatique
- ▶ Faciliter et promouvoir l'agroécologie & la bioéconomie
- ▶ Développer et promouvoir les circuits courts, l'économie circulaire et lutter contre le gaspillage alimentaire
- ▶ Promouvoir et accompagner la valorisation des biodéchets (obligation réglementaire pour l'horizon 2020)

ORIENTATION 9 - Adaptation du territoire au changement climatique :

Axes de travail :

- ▶ Faciliter / adapter / réglementer l'urbanisme en vue de tendre vers un aménagement durable du territoire pour faire face aux défis du changement climatique
- ▶ Aménagement du territoire en cohérence avec les projections de mutation du territoire à l'horizon 2030, 2040, 2050
- ▶ Intégration avancée des risques naturels majeurs dans l'aménagement du territoire

ORIENTATION 10 – La Désirade : laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement

3. L'élaboration du plan d'action : la concertation et la co-construction

3.1. Méthode et organisation de la concertation

Le conseil communautaire du 20 septembre 2018 a permis de lancer officiellement le Plan Climat Air Energie Territorial de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant. Le premier Comité de Pilotage du 6 novembre 2018 a quant à lui permis de lancer la phase de concertation et de co-construction du plan d'action.

1 La phase de diagnostic

Elle a permis de recenser l'ensemble des données nécessaires à la réalisation des différentes études : bilan carbone territoire, bilan carbone patrimoine et compétence (et analyse monétaire des enjeux), étude de potentiel en énergie renouvelable, analyse de la séquestration nette de dioxyde de carbone, diagnostic des réseaux de distribution et de transport de l'énergie, analyse des émissions de polluants atmosphériques et étude de vulnérabilité au changement climatique. Pour ce faire, les acteurs-clés du territoire ont été consultés.

2 La phase de définition des objectifs territoriaux de la CARL

Elle a suivi la réalisation de la première phase et s'est tenue en parallèle de la phase de concertation. Des premiers enjeux sont ressortis de la phase diagnostic, ils ont été confrontés aux acteurs du territoire et aux agents et à la direction de la CARL et de ses communes membres afin de définir les principales orientations du PCAET et du plan d'action associé.

3 La phase de concertation et de co-construction du plan d'actions

Elle a été lancée sur la base des résultats de la première phase. En effet, la réalisation du diagnostic territorial a mis en évidence des enjeux pour le territoire qui ont notamment servi de base pour la définition des ateliers de concertation. C'est cette phase qui sera principalement détaillées ici, les deux premières phases ayant déjà fait l'objet de rapports spécifiques. Tous les niveaux de concertation seront également présentés.

3.2. Les ateliers thématiques techniques

Dans le cadre de la concertation, 10 ateliers thématiques techniques ont été organisés. Ces ateliers ont rassemblé les acteurs-clés du territoire et les agents de la CARL venus travailler ensemble sur les axes prioritaires d'actions pré-identifiés lors de la phase de diagnostic. Ces acteurs ont pu réfléchir ensemble aux pistes d'actions les plus pertinentes pour chaque atelier. Tous les acteurs socioéconomiques clés du territoire ont été conviés aux ateliers mais une stratégie de mobilisation des acteurs les plus pertinents selon les thématiques abordées a été mise en place de sorte d'avoir autour de la table les grands « décideurs » des secteurs concernés.

Ils sont détaillés dans le schéma ci-dessous :

Climat Air Energie à destination des élus

- Comment réduire les émissions de gaz à effet de serre du territoire de la CARL ?
- Comment améliorer la résilience du territoire de la CARL au changement climatique

Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire

- Quelles alternatives à la voiture particulière ?
- Comment faciliter et encourager le changement de mode de transport ?

Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité

- Comment optimiser l'approvisionnement en marchandises ?
- Comment promouvoir les consommations de proximité ?

Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique

- Comment réduire/optimiser les consommations énergétiques ?
- Comment réduire/optimiser les consommations de biens et produits ?

Déploiement des énergie renouvelable pour atteindre l'autonomie énergétique

- Quels sont les freins aux déploiement des énergies renouvelables ? Quelles solutions ?
- Comment promouvoir l'autoconsommation sur le territoire de la CARL ?

Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaire

- Comment faciliter la transition énergétique et limiter les émissions de gaz à effet de serre ?
- Comment améliorer la résilience au changement climatique ?

Adaptation du territoire au changement climatique

- Comment améliorer la résilience des Grands-Fonds ?
- Comment améliorer la résilience de la frange littorale, des îles et îlets ?

Ecogestes & Administration exemplaire (réalisé 2 fois pour toucher un large public)

- Quelles actions "du quotidien" sont à mettre en place en matière de consommables, de gestion des déchets et des consommations électriques, etc. ?
- Quelles actions sont à mettre en place afin de garantir le suivi et l'amélioration continue du projet administration exemplaire ?

Encourager et promouvoir le tourisme durable

- Comment accompagner l'hôtellerie traditionnelle à améliorer ses pratiques ?
- Comment développer "l'éco-tourisme" sur le territoire ?

Figure 9 : Les 10 ateliers thématiques techniques de concertation du PCAET de la CARL et leurs sujets de tables rondes

Les ateliers de concertation et de co-construction ont donc permis de mobiliser des acteurs externes et internes autour des réflexions engagées par la CARL dans le cadre de l'élaboration de son PCAET. Le processus de concertation et de co-construction a donc directement impliqué et mobilisé les acteurs du territoire dans l'étape préalable d'élaboration des propositions d'actions du PCAET pour ce faire il était demandé de réfléchir à des actions en précisant le porteur, les partenaires ainsi que les freins et les difficultés.



Figure 10 : Les ateliers techniques du PCAET de la CARL

<p>INTITULE DE L'ACTION A METTRE EN PLACE</p> <p>(Il faut mettre un verbe d'action obligatoirement et identifier la cible)</p>	
<p>PORTEUR DE L'ACTION</p> <p>(Il ne peut y avoir qu'un porteur de l'action)</p>	<p>PARTENAIRES</p> <p>(Il peut y avoir plusieurs partenaires à mobiliser pour la mise en place de l'action)</p>
<p>FREINS – DIFFICULTES</p> <p>(Les freins et difficultés doivent être anticipés dans la mise en place de l'action)</p>	

Figure 11 : Le modèle de fiche action à remplir lors des ateliers

Les ateliers thématiques ont permis de recenser les actions existantes, d'identifier les axes de développement prioritaires et de formuler au total 109 propositions d'actions. Ces propositions se répartissent de la façon suivante :

Tableau 2 : Actions issues des ateliers techniques pour les orientations 1 et 2 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 1 et 2 : TENDRE VERS L'EXEMPLARITE OU RENDRE EXEMPLAIRE L'ADMINISTRATION DE LA CARL
❖ <i>Responsabiliser les agents sur les consommations via la réalisation d'une charte de bonnes pratiques, l'organisation d'un jeu concours entre les services par exemples ou encore la mise en place d'ambassadeurs du développement durable qui pourrait communiquer sur « l'écogestes du jours/semaine/mois »</i>
❖ <i>Mettre en place des solutions intelligentes (minuterie pour l'électricité, détecteurs de présence, etc.)</i>
❖ <i>Contrôler la qualité de l'air des locaux</i>
❖ <i>Généralisation des poubelles sélectives (individuelles ou collectives) au sein des bureaux</i>
❖ <i>Augmenter la flotte automobile en hybride ou 100% électrique de la CARL</i>
❖ <i>Favoriser le covoiturage dans les procédures et pratiques (création d'une plateforme de mise en relation, accès prioritaire au parking)</i>
❖ <i>Former le personnel à l'utilisation des outils numériques</i>
❖ <i>Mettre en place des navettes par mini bus avec un circuit de ramassage (possibilité de le mutualiser avec la commune du Gosier)</i>
❖ <i>Développer des espaces de coworking chez les communes membres et/ou agglomérations limitrophes</i>
❖ <i>Intégrer le télétravail dans les procédures et les pratiques</i>
❖ <i>Mettre en place un circuit optimisé de collecte des déchets et veiller à la qualité des bennes</i>
❖ <i>Mettre en place des indicateurs de suivi au niveau du contrôle de gestion</i>

❖ Réaliser un partenariat avec le CAUE pour l'architecture du nouveau siège
❖ Réaliser le nouveau siège de la CARL de manière exemplaire : locaux ventilés, performant énergétiquement, végétalisé avec des jardins partagés etc.
❖ Mettre en place le groupement de commandes pour la CARL et ses communes membres
❖ Mettre en place une politique d'achat insertion systématique de clauses environnementales dans les marchés durables et responsables avec une obligation pour les livreurs de repartir avec les emballages

Tableau 3 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 3 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 3 : DEVELOPPER LE TOURISME DURABLE / ECO-TOURISME / TOURISME VERT, SUR LE TERRITOIRE DE LA CARL
❖ Inciter à la mise en place de bornes de recharges électriques et au manger local aux hôtels et gîtes de la CARL
❖ Réaliser une enquête à destination des hôteliers afin de cerner leur degré d'appréhension du sujet du développement durable
❖ Créer les « Trophées de la Riviera » récompensant les démarches exemplaires ceci afin de créer une « marque » Riviera
❖ Réaliser un diagnostic d'accessibilité des sites de la CARL et lancer les travaux nécessaires
❖ Sensibiliser le milieu de la restauration à l'utilisation des produits locaux
❖ Mettre en place des « tours » sur le territoire de la CARL permettant de mettre en avant les différentes richesses du territoire
❖ Avantager fiscalement les hôtels/gîtes/etc. ayant mis en place des actions de développement durable
❖ Lancer un concours au lycée hôtelier sur le meilleur projet exemplaire avec comme 1 ^{er} prix de l'aide technique voire financière pour monter le projet et/ou la mise à disposition d'un local ou d'une parcelle
❖ Renforcer les partenariats avec les associations notamment celles des marcheurs afin de développer un circuit pédestre des fonds de la CARL
❖ Aménager les zones humides des Grands-Fonds afin de sensibiliser sur leurs importances et pour mettre en avant la diversité des paysages de la CARL
❖ Aménager des coins nature dans les villes afin de rendre attractifs les centres bourg

Tableau 4 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 4 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 4 : OPTIMISATION DES DEPLACEMENTS DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE
❖ Requalifier la route nationale en boulevard urbain
❖ Utilisation de la géolocalisation pour l'aide aux déplacements
❖ Redonner l'espace aux piétons en créant des zones ombragées, notamment dans les centres bourg, pour encourager la marche et développer les trames vertes et bleues
❖ Encourager le télétravail et la mise en place d'horaires de travail flexibles pour les salariés des entreprises et des collectivités
❖ Aménager des espaces de coworking équipés des moyens de communications adaptés et de pointeuses/badgeuses délocalisées dans les Grands-Fonds, à Saint-François, Sainte-Anne et à la Désirade par rapport aux centres d'activités professionnels

❖ <i>Prévoir l'installation de bornes de recharge électrique dans les projets d'aménagement (PLU) et d'habitat (PLH)</i>
❖ <i>Mettre en place une Délégation de Service Public (DSP) pour le transport collectif</i>
❖ <i>Réguler les horaires d'usage des voiries pour chaque type d'utilisateur (piétons, cyclistes, véhicules de livraison, véhicules individuels, transports en commun, transports scolaires)</i>
❖ <i>Optimiser les flux touristiques, les navettes des hôtels ou des véhicules électriques et des bornes de recharge en vue de compléter la navette Karulis existante entre l'aéroport et les hôtels</i>
❖ <i>Etudier les reconversions de stations-service en stations de recharges électriques</i>
❖ <i>Inciter les entreprises à mettre en place des douches pour leurs employés qui viennent au travail à vélo</i>
❖ <i>Elaborer un plan d'actions « Modes Actifs » : marcheurs et pédaleurs</i>
❖ <i>Développer le co-voiturage et aménager des aires de « rencontres »</i>
❖ <i>Améliorer l'offre de transport urbain</i>
❖ <i>Créer une plateforme numérique recensant l'offre existante en matière de transport et élaborer des cartographies numériques accessibles depuis un smartphone, pour une présentation des circuits de marche, vélos et voitures</i>
❖ <i>Communiquer sur l'outil ADEME de suivi des coûts liés aux déplacements pour les particuliers</i>
❖ <i>Utilisation de la traction animale (bœufs, chevaux, ânes, ...)</i>
❖ <i>Fiabiliser le transport en commun via l'apport d'informations en fréquence, localisation des bus, augmentation de l'offre de services, ...</i>
❖ <i>Communiquer massivement sur l'écomobilité (notamment favoriser la marche, le vélo, etc.) et sensibiliser à la raréfaction des carburants fossiles (donc à une augmentation importante en cours et à venir du prix d'accès aux carburants)</i>
❖ <i>Sécuriser les infrastructures et voiries (trottoirs, pistes cyclables, etc.) pour permettre l'écomobilité</i>
❖ <i>Mettre en place des plans de déplacement interentreprises/inter-administrations (PDIE/PDIA) dans les Zones d'Activités Economiques (ZAE)</i>
❖ <i>Gestion des déplacements lors d'événements sur le territoire de la CARL et des communes membres (ex : navettes spéciales)</i>
❖ <i>Accompagner les publics qui n'ont pas ou plus accès à la voiture particulière (scolaires, personnes âgées et handicapées)</i>
❖ <i>Elaboration et mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbain (PDU) et du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)</i>
❖ <i>Etudier la possibilité de développer le bus des mers de manière expérimentale sur le territoire de la CARL</i>

Tableau 5 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 5 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 5 : OPTIMISATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET CONSOMMATIONS DE PROXIMITE

- ❖ *Créer une plateforme de livraison et/ou une centrale d'achats pour regrouper les livraisons*

❖ Favoriser le transport de marchandises par voie maritime pour les commandes des collectivités voire privées
❖ Réglementer la livraison pour la gestion du dernier kilomètre (horaires, gabarits) via une charte de livraison en centre-ville
❖ Promouvoir la production locale, pas qu'en matière d'alimentation, pour l'approvisionnement des établissements de santé, des cantines, des hôtels, etc. via la signature d'une charte par exemple
❖ Créer et animer un label bio et/ou local
❖ Redynamiser le commerce de proximité via notamment un évènementiel afin que les commerçants et la population se rencontrent (exemple : jour à tradition)
❖ Accompagner les commerçants/artisans dans le développement de leur visibilité numérique (création d'un site internet/application numérique)
❖ Réserver des emplacements pour les marchands ambulants (point d'eau, gestion des huiles et des déchets, etc.) et les accompagner dans le suivi et le respect de la réglementation

Tableau 6 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 6 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 6 : OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DES MENAGES ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE
❖ Mettre en place un dispositif/défi « Familles Zéro déchets » et/ou faire une compétition par quartier
❖ Promouvoir le compostage via la distribution de composteurs
❖ Mettre en place une fiscalité intéressante pour permettre l'implantation de structures qui vendent du vrac
❖ Promouvoir la réparation et la réutilisation via la mise en place mensuelle de « Repair café »
❖ Mettre en place un dispositif/ défi « Familles à Energie positive »
❖ Diffuser les concepts de constructions bioclimatiques et de rénovation énergétique via la création d'un cahier de préconisations/recommandations en matière de maîtrise de l'énergie (ou la diffusion de guides existants si cela est déjà fait)
❖ Promouvoir les compteurs numériques EDF via l'accompagnement des agents EDF en prestation dans les quartiers par des agents CARL et/ou communaux
❖ Recensement des besoins des citoyens sur les compétences de la CARL en vue de créer une cellule d'appui technique aux citoyens pour monter des dossiers d'équipements et/ou de travaux de maîtrise de l'énergie

Tableau 7 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 7 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 7 : DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE
❖ Faciliter les démarches entre l'organisme qui recycle les panneaux photovoltaïques et les entreprises installatrices via une convention de partenariat assurant la récupération
❖ Mieux identifier les terrains disponibles pour les fermes photovoltaïques au sol et l'éolien (valorisation des sites dégradés tels que les anciennes décharges, carrières, délaissés aéroportuaires, etc.)

❖ <i>Etudier le potentiel en éolien offshore (où et quelles technologies ?) et le potentiel des énergies marines renouvelables via les courants marins</i>
❖ <i>Promouvoir l'autoconsommation auprès des gros consommateurs (communication adaptée via le gain financier et organisation d'événementiels) notamment en renforçant la communication auprès des hôteliers sur les bénéfices de l'autoconsommation</i>
❖ <i>Développer l'information et la sensibilisation à destination des particuliers sur les bénéfices de l'autoconsommation</i>
❖ <i>Lancer une étude pour identifier les gros consommateurs (bâtiments administratifs, scolaires, tertiaire) à cibler en priorité pour passer à l'autoconsommation</i>
❖ <i>Mise en place de dispositifs incitatifs financiers pour promouvoir l'autoconsommation dans l'habitat privé (subvention à l'installation, exonération de taxe foncière, ...)</i>
❖ <i>Créer un dispositif (un accord-cadre) permettant de mettre en relation opérateurs privés – particuliers pour développer l'autoconsommation</i>
❖ <i>Accompagner les particuliers pour le déploiement d'installations photovoltaïques dans les logements via la communication sur les aides financières et les avantages fiscaux et via le suivi technique des opérations</i>

Tableau 8 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 8 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 8 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES SETEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES
❖ <i>Sensibiliser la population à une meilleure alimentation (consommer local dans la mesure du possible, consommer moins de viande mais de meilleure qualité, ...) afin d'impulser le changement de comportement en matière de consommation</i>
❖ <i>Boiser les zones non constructibles pour encourager le rétablissement des zones naturelles</i>
❖ <i>Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en faisant connaître les producteurs situés sur le territoire de la CARL via la création d'une plateforme de vente en ligne, avec service de livraison/point de vente en commune, portée et animée par la CARL</i>
❖ <i>Travailler sur les possibilités de diversification des cultures avec les agriculteurs (agroforesterie, diversification des cultures, etc.) et à une agriculture plus durable</i>
❖ <i>Développer des actions sur les exploitations (visites à la ferme, cueillette des denrées achetées par la suite, etc.)</i>
❖ <i>Végétaliser les zones minéralisées par exemple avec des arbres fruitiers en ville apportant ombre et biodiversité</i>
❖ <i>Développer les jardins partagés/ les fermes pédagogiques et le compostage collectif</i>
❖ <i>Travailler à un système centralisé de cuisine</i>
❖ <i>Communiquer durant « la semaine du goût » pour éduquer les jeunes générations et leurs parents au goût du « local » via la réalisation d'événements ou la proposition de menus type</i>
❖ <i>Encourager l'agriculture maraîchère dans les Grands-Fonds afin de faciliter les rencontres entre producteurs et consommateurs</i>

Tableau 9 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 9 volet Grands-Fonds (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 9 : ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Les Grands-Fonds	
❖	<i>Créer un statut spécial pour les Grands-Fonds type Réseau Ecologique des DOM (REDOM) afin de promouvoir une utilisation raisonnée de l'espace naturel en tenant compte des usages humains</i>
❖	<i>En lien avec le Plan Paysage des Grands-Fonds, créer un référentiel de bonnes pratiques pour l'aménagement dans les Grands-Fonds</i>
❖	<i>Former les services d'urbanisme au principe du PCAET et au référentiel de bonnes pratiques</i>
❖	<i>Engager une concertation avec les communes membres sur les principes du PCAET pour intégrer dans les Plan Locaux d'Urbanisme le référentiel de bonnes pratiques</i>
❖	<i>Aménager des espaces publics dans les Grands-Fonds pour améliorer l'attractivité du territoire (sentiers, parc, pépinières) et faire des animations lors des journées du patrimoine</i>
❖	<i>Informier et sensibiliser sur les particularités et la fragilité des Grands-Fonds</i>
❖	<i>Réaliser un centre d'interprétation au sein de la zone REDOM afin d'en faire un point d'information (sur l'écologie, la géologie, la culture, ...) avec un appartement/case témoin, des lectures paysagères ouvert aux visiteurs, aux écoles, ...</i>

Tableau 10 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 9 volet littoral, îles et îlets (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 9 : ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Le littoral, les îles et îlets	
❖	<i>Labelliser des zones naturelles « test » pour conserver la bande littorale naturelle, lutter contre l'érosion et créer des parties du territoire clairement identifiées pour des activités de nature</i>
❖	<i>Réaménager les littoraux en « réinstallant » une végétation adaptée (notamment sur les plages avec des espèces fixatrices du sable et en bordure de route avec des espèces qui demandent peu d'entretien)</i>
❖	<i>Sensibiliser les différents publics sur l'importance de la préservation de la biodiversité & pédagogie sur les risques/les responsabilités basée sur des cas concrets</i>
❖	<i>Mieux maîtriser les flux sur les îlets (statuts juridiques adaptés, usages, etc.)</i>
❖	<i>Réaliser un benchmark sur l'aménagement du littoral et les autres options d'offres touristiques</i>
❖	<i>Créer une brigade intercommunale de gestion des plages (surveillance, nettoyage, ...), de la sensibilisation à la conservation (via rôle de police)</i>
❖	<i>Créer une nouvelle image de la CARL aux yeux de la population touristique : Clips vidéo dans les avions atterrissant en Guadeloupe qui précisent les actions menées et la nécessité du respect des zones protégées ; Site internet précisant les plages accessibles au public et celles protégées donc interdites ; Offrir des services supplémentaires sur les plages autorisées</i>

Tableau 11 : Actions issues des ateliers techniques pour l'orientation 10 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 10 : LA DESIRADE, LABORATOIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
❖	<i>Réaliser une campagne de communication (vidéos, diffusions TV, etc.) donnant la parole à des familles qui ont déjà fait des démarches de mise en place d'énergie renouvelable ceci en vue de « montrer l'exemple »</i>
❖	<i>Faire de la Désirade une référence en matière de gestion des espaces naturels (labellisation par exemple) afin de limiter les effets du changement climatique</i>
❖	<i>Veiller au maintien de la continuité territoriale en proposant une offre de transport adaptée aux besoins des désiradiens</i>

- ❖ Mettre en place un espace de coworking équipé des moyens de communications adaptés (NTI, Téléphone, internet) et de pointeuses / badgeuses permettant de limiter le nombre de déplacements de certains salariés vers la Grande-Terre
- ❖ Faire de la Désirade une île exemplaire en matière d'écotourisme (activités et types d'hébergement proposés)

3.3. Les ateliers citoyens



Figure 12 : Les ateliers citoyens de la CARL (source : CARL)

Au-delà de la concertation technique, une concertation citoyenne a été menée. Au total, ce sont quatre ateliers qui ont été organisés sur le territoire : à Sainte-Anne, Saint-François, la Désirade et au Gosier.

Cette phase de concertation visait à sensibiliser la population de la Riviera du Levant sur les problématiques Climat-Air-Energie. Par ailleurs, ces ateliers ont été l'occasion de récolter l'avis des citoyens sur les actions à mettre en place prioritairement sur le territoire intercommunautaire dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial (horizon de 6 ans). Au-delà des actions qui leur ont été proposées et sur lesquelles ils ont voté, des propositions supplémentaires ont émergées. Les citoyens ont été consultés sur les orientations du volet territoire et sur celle concernant le tourisme.

En guise de synthèse, les tableaux ci-dessous traduisent, par grande orientation du PCAET, les actions étant ressorties comme prioritaires aux yeux des citoyens concertés. Les propositions supplémentaires apparaissent en bleu.

Tableau 12 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 3 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 3 : DEVELOPPER LE TOURISME DURABLE / ECO-TOURISME / TOURISME VERT, SUR LE TERRITOIRE DE LA CARL
❖ Aménager des coins nature dans les villes afin de rendre attractifs les centres bourg
❖ Sensibiliser les touristes aux risques climatiques et aux bons comportements à adopter
❖ Sensibiliser les touristes aux bons gestes (MDE, Tri des déchets, préservation de la flore et de la faune locale, crème solaire minérale, etc.)

Tableau 13 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 4 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 4 : OPTIMISATION DES DEPLACEMENTS DE PERSONNES SUR LE TERRITOIRE
❖ Redonner l'espace aux piétons en créant des zones ombragées, notamment dans les centres bourg, pour encourager la marche et développer les trames vertes et bleues

❖ Encourager le télétravail et la mise en place d'horaires de travail flexibles pour les salariés des entreprises et des collectivités
❖ Améliorer l'offre de transport urbain
❖ Sécuriser les infrastructures et voiries (trottoirs, pistes cyclables, etc.) pour permettre l'écomobilité
❖ Elaboration et mise en œuvre du Plan de Déplacements Urbain (PDU) et du Schéma de COhérence Territorial (SCOT)
❖ Etudier la possibilité de développer le bus des mers de manière expérimentale sur le territoire de la CARL
❖ Installer des bornes de recharge électrique pour les voitures, alimentées exclusivement en énergie renouvelable
❖ Sur la thématique de l'accessibilité : élaborer un PAVE, un SDAP
❖ Sur le thématique de la mobilité : élaborer un PDU

Tableau 14 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 5 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 5 : OPTIMISATION DES TRANSPORTS DE MARCHANDISES ET CONSOMMATIONS DE PROXIMITE

- ❖ Réserver des emplacements pour les marchands ambulants (point d'eau, gestion des huiles et des déchets, etc.) et les accompagner dans le suivi et le respect de la réglementation

Tableau 15 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 6 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 6 : OPTIMISATION DES CONSOMMATIONS DES MENAGES ET ACCOMPAGNEMENT A LA TRANSITION ENERGETIQUE

- ❖ Mettre en place un dispositif/défi « Familles Zéro déchets » et/ou faire une compétition par quartier
- ❖ Promouvoir le compostage via la distribution de composteurs
- ❖ Interdire la vente d'ampoules halogènes : communiquer sur l'éclairage LED
- ❖ S'appuyer sur les Conseillers Info Energie (CAUE, Karukera Logement) pour accompagner les familles vers la sobriété énergétique (voire aider au financement)
- ❖ Aider les familles à acquérir des cuiseurs solaires

Tableau 16 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 7 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 7 : DEPLOIEMENT DES ENERGIES RENOUVELABLES POUR ATTEINDRE L'AUTONOMIE ENERGETIQUE

- ❖ Accompagner les particuliers pour le déploiement d'installations photovoltaïques dans les logements via la communication sur les aides financières et les avantages fiscaux et via le suivi technique des opérations
- ❖ Utiliser l'énergie solaire sur l'ensemble de l'archipel guadeloupéen
- ❖ Accompagner les particuliers dans l'installation de dispositifs de récupération des eaux pluviales (autonomie en eau)

Tableau 17 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 8 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 8 : TRANSITION ENERGETIQUE ET ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DES SETEURS AGRICOLES ET ALIMENTAIRES	
❖	Sensibiliser la population à une meilleure alimentation (consommer local dans la mesure du possible, consommer moins de viande mais de meilleure qualité, ...) afin d'impulser le changement de comportement en matière de consommation
❖	Boiser les zones non constructibles pour encourager le rétablissement des zones naturelles
❖	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire en faisant connaître les producteurs situés sur le territoire de la CARL via la création d'une plateforme de vente en ligne, avec service de livraison/point de vente en commune, portée et animée par la CARL

Tableau 18 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 9 volet Grands Fonds (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 9 : ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Les Grands-Fonds	
❖	Aménager des espaces publics dans les Grands-Fonds pour améliorer l'attractivité du territoire (sentiers, parc, pépinières) et faire des animations lors des journées du patrimoine

Tableau 19 : Actions ressorties comme prioritaires de l'orientation 9 volet littoral, îles et îlets (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 9 : ADAPTATION DU TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE - Le littoral, les îles et îlets	
❖	Labelliser des zones naturelles « test » pour conserver la bande littorale naturelle, lutter contre l'érosion et créer des parties du territoire clairement identifiées pour des activités de nature
❖	Réaménager les littoraux en « réinstaurant » une végétation adaptée (notamment sur les plages avec des espèces fixatrices du sable et en bordure de route avec des espèces qui demandent peu d'entretien)
❖	Créer une brigade intercommunale de gestion des plages (surveillance, nettoyage, ...), de la sensibilisation à la conservation (via rôle de police)
❖	Protéger la bande des 300 mètres (brigade intercommunale de gestion de cette bande)

Tableau 20 : Action ressortie comme prioritaire de l'orientation 10 (source : H3C-CARAÏBES)

ORIENTATION 10 : LA DESIRADE, LABORATOIRE DE LA TRANSITION ENERGETIQUE, DE L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	
❖	Faire de la Désirade une île exemplaire en matière d'écotourisme (activités et types d'hébergement proposés)

3.4. Les réunions publiques

Durant la période d'attente de l'avis de l'autorité environnementale et en raison de la période de réserve liée aux élections municipales 2020, quatre réunions publiques (une par commune) seront organisées pour partager avec la population le projet de plan climat air énergie territorial avant la validation finale en conseil communautaire.

3.5. Le plan d'action de la Riviera du Levant

Le plan d'action du PCAET de la CARL comprend deux volets :

- ▶ **Un volet « Territoire »** comprenant 13 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique du territoire de la Riviera du Levant en tant que bassin de vie ;
- ▶ **Un volet « Patrimoine et Compétences »** comprenant 5 fiches actions, visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la qualité de l'air et à diminuer la vulnérabilité au changement climatique de la Communauté d'Agglomération de la Riviera du Levant en tant qu'entité.

Tableau 21 : Tableau récapitulatif du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial de la CARL

Orientation	Enjeux	Action	Calendrier	N° fiche
1 - Engager et coordonner la politique de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique de la CARL et de son territoire	Assurer la mise en œuvre du PCAET	Faire du PCAET un document socle des politiques publiques de la CARL	2020 - 2025	FA-1
2 - Eco-exemplarité de la collectivité en matière de réduction de l'impact Climat-Air-Energie	S'ancrer dans le cercle vertueux de l'amélioration continue	Intégrer au cœur de la commande publique les enjeux Climat-Air-Energie et assurer le suivi des bénéfices obtenus	2020-2025	FA-2
	Être éco-exemplaire au quotidien	Informier et responsabiliser les agents de la CARL sur la réduction au quotidien de l'impact Climat-Air-Energie	2020-2025	FA-3
3 - Développer le tourisme durable / éco-tourisme / tourisme vert, sur le territoire de la CARL	Accompagner le changement de comportement	Accompagner les hébergeurs dans l'amélioration de leurs pratiques	2020 - 2025	FA-4
	Proposer un modèle de développement plus respectueux de l'environnement	Promouvoir et encourager le tourisme durable et l'écotourisme	2020 - 2025	FA-5
4 - Optimisation des déplacements de personnes sur le territoire	Proposer un modèle de déplacements plus respectueux de l'environnement	Repenser la mobilité afin de permettre à chacun de se déplacer tout en réduisant le trafic et en améliorant la qualité de l'air	2020 - 2025	FA-6
	Accompagner le changement de comportement	Encourager le changement de mode de transport en proposant des alternatives à la voiture particulière	2020 - 2025	FA-7
5 - Optimisation des transports de marchandises et consommation de proximité	Optimiser l'approvisionnement en marchandises	Sensibiliser et engager les acteurs du transport de marchandises dans une démarche de réduction de leur impact Climat-Air-Energie	2020-2025	FA-8
	Promouvoir la consommation de proximité	Dynamiser les productions locales et commerces de proximité tout en sensibilisant la population à l'enjeu du "consommer local"	2020-2025	FA-9
6 - Optimisation des consommations des ménages et accompagnement à la transition énergétique	Réduire, optimiser les consommations de biens et produits	Sensibiliser, inciter les habitants à la réduction et au réemploi de leurs déchets	2020-2025	FA-10
	Réduire, optimiser les consommations énergétiques	Sensibiliser, inciter les habitants à une meilleure maîtrise de l'énergie	2020-2025	FA-11
7 - Déploiement des énergies renouvelables pour atteindre l'autonomie énergétique	Se diriger vers l'autonomie énergétique et un usage raisonné de la ressource en eau	Inciter et accompagner les particuliers dans une démarche d'autonomie en eau et en énergie	2020-2025	FA-12
	Augmenter la part d'énergie renouvelable dans le mix électrique de la Guadeloupe	Valoriser le potentiel de production d'énergie renouvelable du territoire	2020-2025	FA-13
8 - Transition énergétique et adaptation au changement climatique des secteurs agricoles et alimentaires	Changer les comportements en matière de consommation	Impulser un changement des comportements en matière d'alimentation tout en rendant la population actrice de ce changement	2020-2025	FA-14
	Améliorer l'autonomie alimentaire du territoire	Encourager et donner de la visibilité à l'agriculture locale	2020-2022	FA-15
9 - Adapter le territoire au changement climatique	Redonner une place aux milieux naturels et veiller à leur préservation	S'adapter au changement climatique en préservant les milieux naturels du territoire de la CARL voire en créant de nouveaux espaces	2020-2025	FA-16
	Sensibiliser, informer et impliquer la population dans l'adaptation au changement climatique	Susciter un changement de perception des espaces naturels afin de limiter les pressions sur l'environnement	2020 - 2025	FA-17
10 - La Désirade, laboratoire de la transition énergétique, de l'adaptation au changement climatique et du développement durable	Proposer un modèle de développement adapté au contexte particulier de l'île de la Désirade	Faire de la double insularité un vecteur d'innovation sur l'île de la Désirade	2020 -2025	FA-18

Le PCAET porte sur deux volets qui se distinguent par des couleurs de fiches actions différentes :

**Volet Patrimoine et
Compétences**

Volet Territoire